



FAUTE PRO AU TRAVAIL URGENT

Par **mateja93240**, le **24/07/2011** à **08:52**

Bonjour, je travaille dans un hypermarché depuis 8 mois mais mon chef était tombé en maladie et j'ai dû le remplacer. Il y a une semaine une cliente a fait une intoxication alimentaire à cause d'un produit qui aurait dû être consommé dans les trois jours après ouverture mais moi je ne le savais pas, je suppose que je peux être licencié pour faute pro??? et si le magasin doit aller au tribunal serai-je concerné ???

MERCI D'AVANCE

Par **P.M.**, le **24/07/2011** à **11:10**

Bonjour,

Si vous étiez sanctionné et même licencié, vous pourriez faire valoir que vous n'avez pas reçu la formation nécessaire, je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel...

Au niveau responsabilité civile, c'est l'employeur qui est concerné, au niveau pénal, il n'y a que si un délit caractérisé pouvait être retenu contre vous, mais il semble que ce ne soit pas le cas...

Par **mateja93240**, le **24/07/2011** à **14:26**

le problème j'ai reçu une simple formation d'une semaine mais cette formation ne m'a pas permis de tout connaître,